

Consultation sur les Lignes directrices sur les prix excessifs

Le Conseil a mené auprès de ses intervenants intéressés des consultations sur son régime actuel de réglementation des prix des médicaments brevetés dans le but de voir quels changements devraient y être apportés pour le rendre plus adéquat, plus pertinent et plus efficace dans le contexte du nouvel environnement pharmaceutique que nous connaissons. Le Conseil a pris bonne note des commentaires et des points de vue exprimés par les intervenants tout au cours du processus de consultation et profite de *La Nouvelle* pour faire part à ses lecteurs des changements apportés au *Règlement sur les médicaments brevetés* et à ses *Lignes directrices sur les prix excessifs*.

Le 18 août, le Conseil publiera un Communiqué concernant les renseignements que les brevetés devront soumettre au Conseil à compter de janvier 2009. Ces renseignements seront utilisés pour calculer le prix de transaction moyen en vertu du

Règlement sur les médicaments brevetés. Le 20 août 2008, le Conseil distribuera l'ensemble des documents pour l'Avis et commentaires, dont l'ébauche des Lignes directrices sur les prix excessifs. La date limite de réception des mémoires des intervenants a été fixée au 6 octobre 2008.

Vous trouverez le Communiqué et l'ébauche de nos prochaines Lignes directrices dans notre site Web sous « Consultations; Consultation sur les Lignes directrices sur les prix excessifs; Avis et Commentaires ».

Le Conseil profite de l'occasion pour remercier tous les intervenants qui ont jusqu'ici participé au processus de consultation et les invite à continuer d'y participer activement. ■

Calendrier

Date limite	Produit
18 août 2008	Communiqué aux intervenants
20 août	Affichage dans notre site Web de l'ébauche des Lignes directrices révisées pour fins de consultation
6 octobre	Date limite de réception des mémoires des intervenants sur les Lignes directrices révisées
22 octobre	Réunion du Conseil
17 novembre	Publication du Compendium des politiques, des Lignes directrices et des procédures ainsi que des plans de transition et de mise en oeuvre
Novembre-décembre	Séances d'information des brevetés sur la mise en oeuvre des Lignes directrices. Ces séances d'information seront données par le personnel du Conseil